

PROJET I.M.P.A.C.T. – SECTEUR FINANCIER

Décarbonation et finance durable : diagnostic et pistes d'action pour les PME du secteur financier québécois

Comment les PME de l'intermédiation financière, des valeurs mobilières et de l'assurance peuvent transformer un enjeu climatique en levier de compétitivité.

Allocation de capital

Gestion des risques climatiques

Études de cas

RAPPORT PRODUIT PAR

Rose des Vents, pour Finance Montréal

PUBLICATION

2026

PORTÉE

PME du secteur financier – Québec

Table des matières

Ce rapport propose un état des lieux du rôle du secteur financier dans la transition climatique, suivi de deux études de cas de PME québécoises certifiées B Corp, puis d'un cadre pratique pour structurer une démarche de décarbonation.

01. Mise en contexte

Impact du secteur financier sur le climat • Rôle du secteur financier dans la transition

02. Études de cas

Borealis GAM • Evovest

03. De l'intention à l'action

Structurer sa démarche de décarbonation

04. Conclusion et sources

En conclusion • Références documentaires

FINANCE MONTRÉAL

Finance Montréal est la grappe financière du Québec. Elle rassemble les institutions, entreprises et partenaires du secteur pour renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'écosystème financier québécois.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur des données publiques (Institut de la statistique du Québec, Québec Net Positif, CDP, WRI) et sur des entretiens menés auprès de deux PME du secteur financier engagées dans une démarche de décarbonation.

SECTION 01

01.

Mise en contexte

1.1 Impact du secteur financier sur le climat

1.2 Rôle du secteur financier dans la transition

1.1 Impact du secteur financier sur le climat

Les PME canadiennes œuvrant dans le secteur financier occupent une place stratégique dans la décarbonation de l'économie, en raison de leur importance au sein du secteur et de leur profil d'émissions spécifique.

Le secteur financier québécois

Le secteur financier englobe les entreprises du domaine de la finance et des assurances au Québec¹. Il occupe un rôle central dans la transition climatique, non seulement par ses propres activités, mais surtout par les décisions qu'il prend pour financer, assurer et soutenir les entreprises et projets qui composent l'économie. En effet, les décisions en matière d'investissement, de crédit et d'assurance influencent directement quels projets ou entreprises émergent, se développent ou se maintiennent. Ces décisions peuvent orienter les flux de capitaux et les mécanismes de couverture des risques vers des activités durables ou, au contraire, vers des modèles économiques incompatibles avec une trajectoire de durabilité. Ainsi, la finance constitue un levier essentiel de transformation vers une économie sobre en carbone et durable.

Le secteur des finances et assurances évoque habituellement les grands joueurs, bien connus et très visibles, mais sur les 6 831 entreprises québécoises du secteur des finances et assurances, 99,4% sont des petites et moyennes entreprises (PME). Parmi celles-ci, plusieurs profils sont représentés, notamment les cabinets de courtage en assurances, les comptables et les gestionnaires d'actifs.

Cette structure du secteur fait des PME financières des acteurs incontournables pour accélérer la transition climatique.

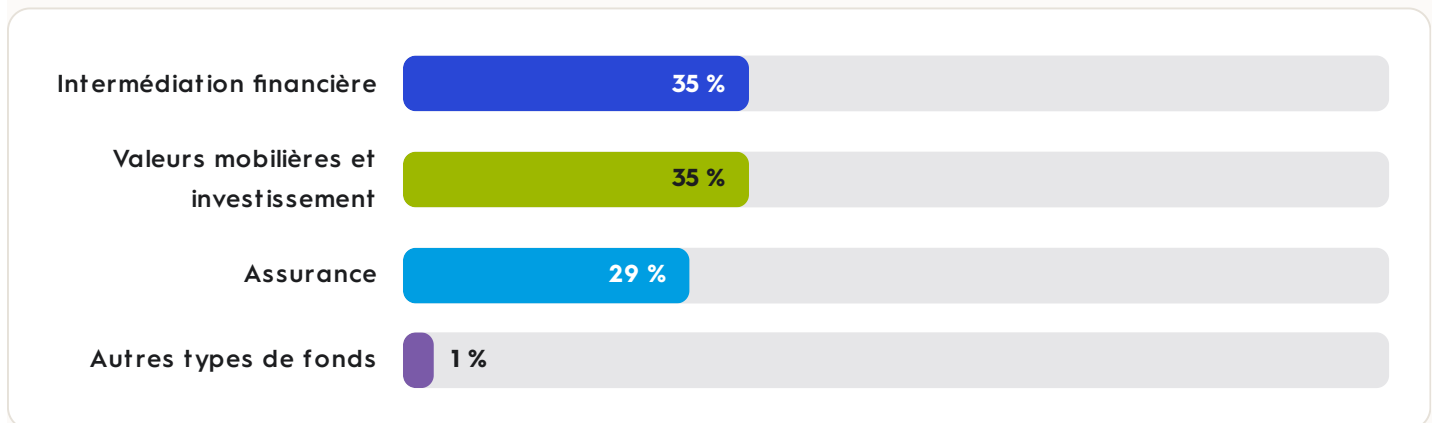


Figure 1 Répartition des PME du secteur financier québécois par type d'activité²

Émissions opérationnelles versus émissions financées

Le secteur financier se distingue des autres industries par le profil spécifique de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Comme dans plusieurs autres secteurs, une part importante des émissions est

associée à la portée 3, c'est-à-dire les émissions indirectes générées en amont ou en aval des activités d'une organisation. Toutefois, comme l'illustre la figure 2, cette caractéristique est particulièrement marquée dans le secteur financier, où les émissions de portées 1 et 2 représentent une proportion si faible que, à toutes fins pratiques, il est considéré que la totalité des émissions relève de la portée 3³.

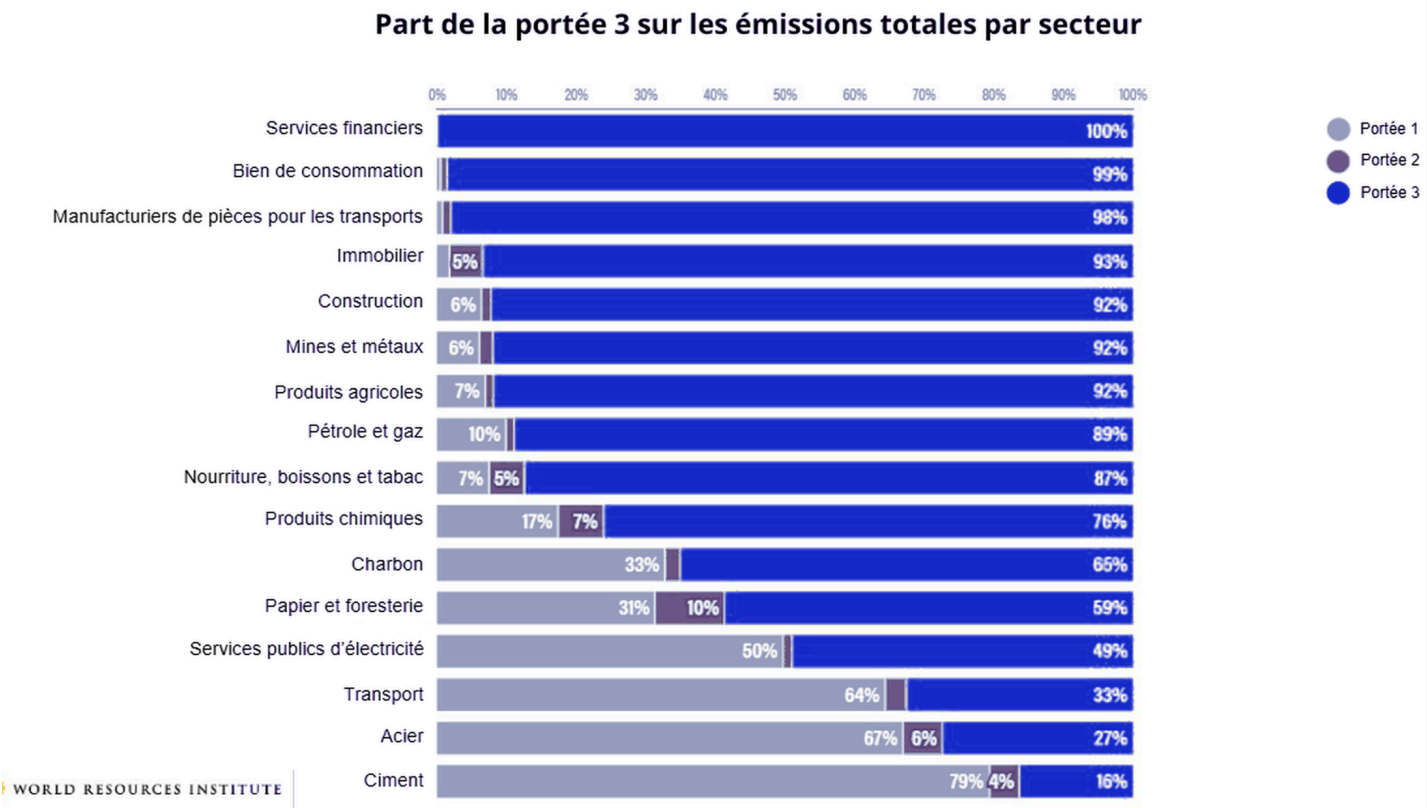


Figure 2 Part de la portée 3 sur les émissions totales par secteur (2022)
Figure reproduite du World Resources Institute, adaptée aux couleurs de Finance Montréal.

Ainsi, les émissions de portée 3 liées aux activités de financement (catégorie 15 du *GHG Protocol*) représentent la part dominante des émissions du secteur financier. Elles reflètent le rôle du secteur dans le financement et le soutien d'activités économiques plus ou moins compatibles avec une trajectoire de décarbonation. Pour les entreprises du secteur financier, ces émissions dépassent largement les émissions opérationnelles, pouvant atteindre plus de 700 fois leur niveau⁴. Bien que les entreprises financières ne soient pas directement responsables de ces émissions, leurs décisions d'investissement et de financement façonnent indirectement le profil d'émissions de l'économie réelle.

● Matériel ● Possiblement matériel ● Probablement non matériel

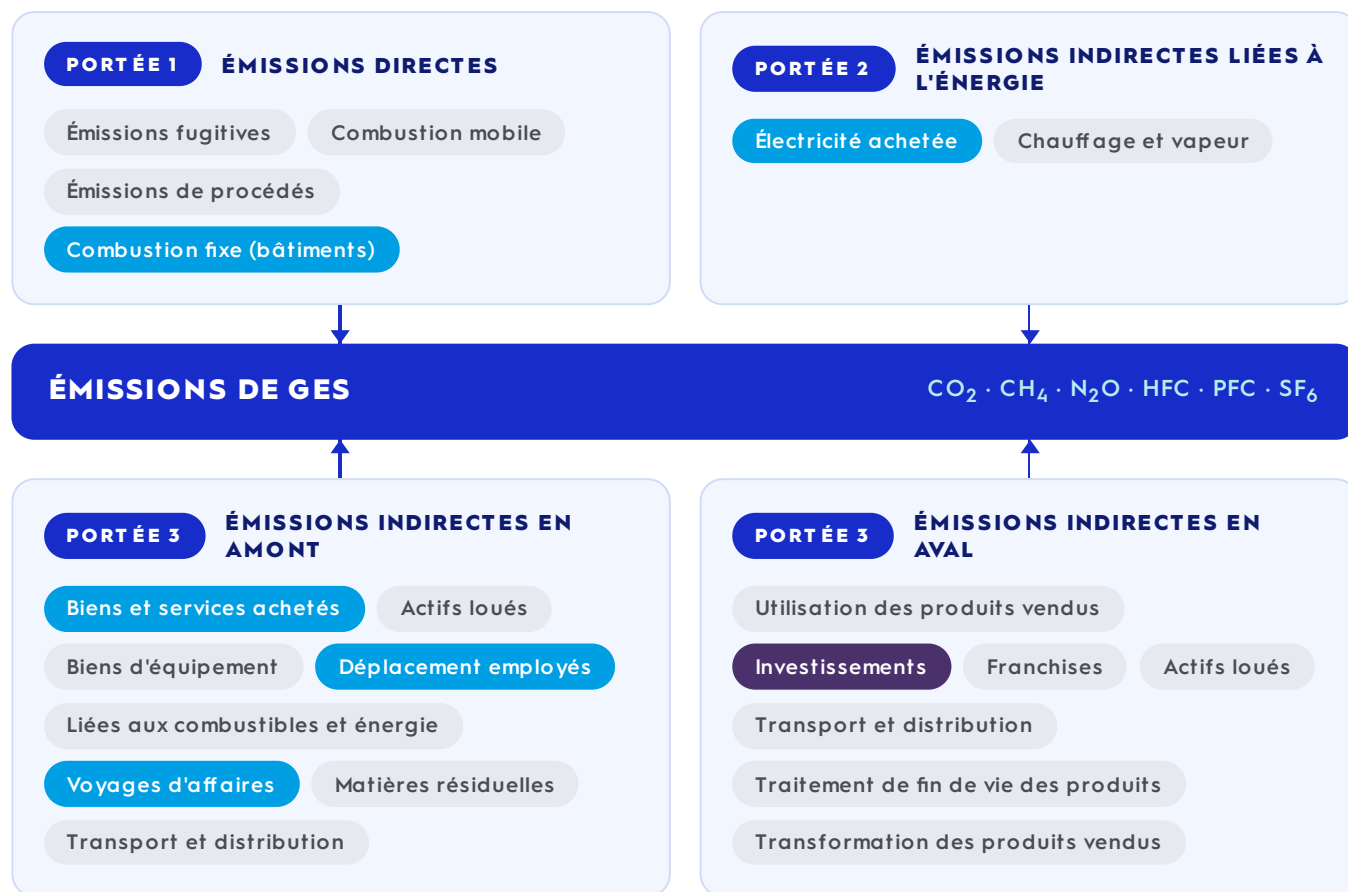


Figure 3 Profil d'émissions du secteur financier

Cadre des portées 1, 2 et 3 : GHG Protocol.

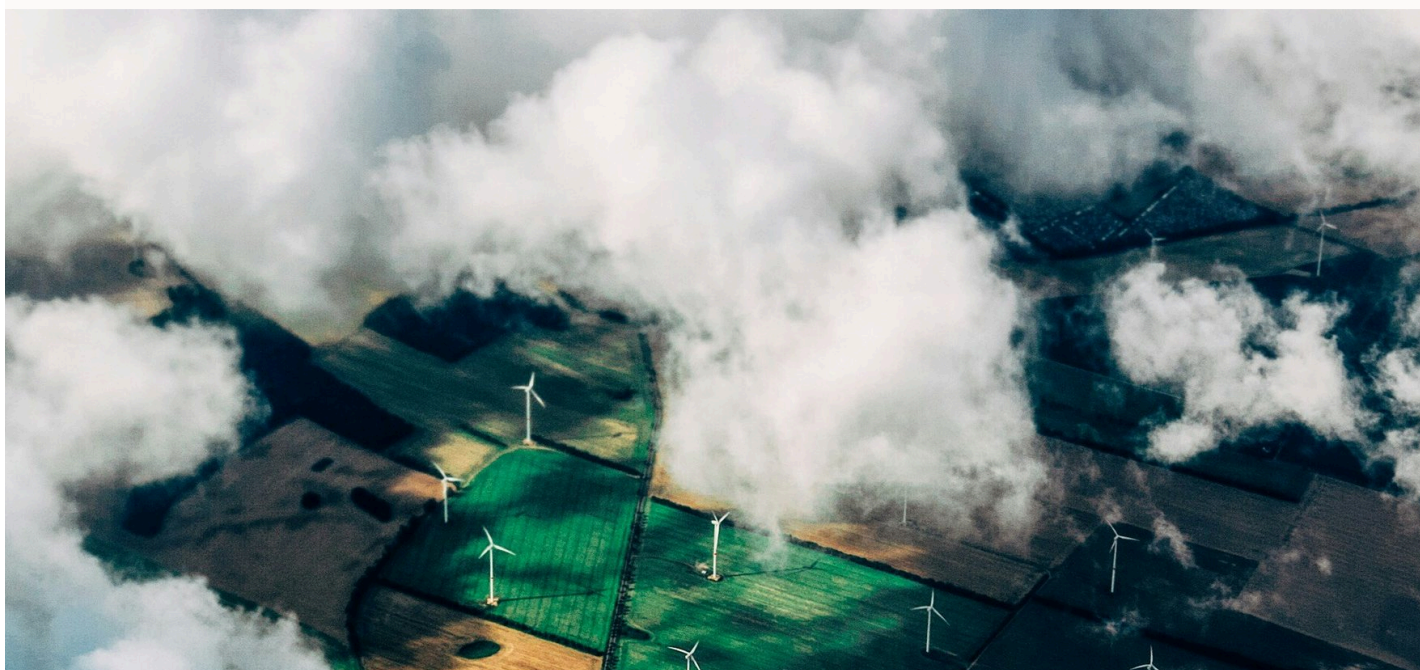


Photo : Thomas Richter / Unsplash.

1.2 Rôle du secteur financier dans la transition

Le secteur financier joue un rôle central dans la décarbonation de l'économie grâce à trois leviers d'action principaux, soit l'allocation de capital, l'influence sur les entreprises financées et la gestion des impacts générés par ses pratiques d'affaires. Dans ce contexte, il est également bien positionné pour saisir les nombreuses opportunités associées à la transition climatique, notamment en matière de financement, d'investissement et d'assurance de solutions d'atténuation et d'adaptation.

Pour les PME du secteur financier, une première étape consiste souvent à mieux comprendre leur exposition aux risques liés aux changements climatiques, tant au sein de leurs opérations que de leurs portefeuilles, activités de financement et d'assurance. Cette analyse permet non seulement d'identifier les principaux enjeux auxquels elles sont confrontées, mais aussi de repérer des occasions de développement alignées avec la transition, en fonction de leurs convictions, de leurs objectifs et des ressources dont elles disposent.

Les risques climatiques se divisent généralement en deux grandes catégories : les risques physiques, liés aux événements climatiques extrêmes ou chroniques, et les risques de transition, associés aux transformations économiques, technologiques et réglementaires découlant de la transition vers une économie sobre en carbone. En évaluant leur exposition à ces risques, les entreprises du secteur financier peuvent non seulement mieux anticiper leurs répercussions, mais également orienter leurs stratégies vers des créneaux porteurs.

L'allocation de capital

L'allocation de capital constitue l'un des principaux leviers d'action dans la lutte contre les changements climatiques. Les PME du secteur financier peuvent réorienter leurs investissements vers des secteurs à faibles émissions, contribuant ainsi à la décarbonation de leurs portefeuilles, tout en soutenant des entreprises engagées dans la transition climatique.

Par leurs décisions d'investissement et de financement, les entreprises du secteur financier influencent les activités économiques qui se développent et les projets qui bénéficient d'un soutien financier. Elles peuvent ainsi contribuer à l'émergence de modèles d'affaires plus durables, accélérer le déploiement de solutions liées à la transition climatique et favoriser le développement de stratégies et de produits financiers durables, comme les obligations vertes, les fonds climatiques ou certaines solutions d'assurance adaptées aux enjeux climatiques. Les assureurs jouent notamment un rôle clé en offrant des mécanismes de couverture et de transfert des risques, contribuant ainsi à renforcer la capacité d'adaptation de l'économie face aux changements climatiques.

L'intégration des enjeux climatiques aux décisions de financement, d'investissement et d'assurance permet ainsi aux entreprises du secteur de mieux gérer les risques, de répondre à l'évolution des attentes du marché et de saisir de nouvelles opportunités liées à la transition climatique.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Le gouvernement du Canada a annoncé, le 8 avril 2026, la création du Conseil de la taxonomie et de la transition. Cette initiative vise à développer un cadre structuré et fondé sur la science pour mobiliser les capitaux, améliorer l'efficacité des marchés et renforcer la compétitivité climatique du Canada.

La future taxonomie canadienne permettra d'établir des critères communs pour les investissements verts et de transition, afin d'offrir davantage de clarté, de cohérence et de transparence aux acteurs des marchés financiers. Elle contribuera notamment à réduire les risques d'écoblanchiment, à faciliter l'évaluation des investissements compatibles avec la transition climatique et à soutenir la mobilisation de capitaux vers des activités alignées avec la décarbonation de l'économie.

Comme le souligne l'Institut climatique du Canada, ce cadre permettra aux investisseurs et prêteurs de « mieux évaluer la conformité de leurs portefeuilles aux objectifs climatiques et leur niveau d'exposition aux risques climatiques potentiels liés à la transition ».

Au niveau provincial, le gouvernement du Québec a publié, le 5 juin 2026, sa **Feuille de route en finance durable**. Ce cadre stratégique vise à soutenir la transition vers une économie verte et durable en mobilisant les secteurs financier et économique autour d'objectifs communs. Trois principaux objectifs stratégiques se dégagent de ce cadre, soit :

- Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise ;
- Développer les compétences et la culture liées à la finance durable ;
- Faire du Québec un État exemplaire, afin de le positionner comme leader sur la scène internationale en matière de finance durable.

La Feuille de route sera déployée progressivement dans les prochaines années, avec la publication d'un plan de mise en œuvre au cours de l'année 2026-2027⁵.

L'influence auprès des entreprises

Au-delà de l'allocation de capital, le secteur financier peut également exercer une influence directe sur les entreprises qu'il finance ou dans lesquelles il investit. L'engagement, notamment à travers les dialogues directs ou collaboratifs, ainsi que l'exercice des droits de vote dans le cas des actions, peut amener les entreprises à revoir leurs pratiques et leurs modèles d'affaires afin de mieux les aligner avec la transition climatique.

Le dialogue direct permet aux investisseurs d'aborder les enjeux climatiques avec les entreprises en portefeuille et d'encourager leur prise en compte dans les pratiques, les décisions et les modèles d'affaires. Toutefois, l'accès direct à la direction et aux conseils d'administration des entreprises peut parfois s'avérer limité, selon la nature de la relation avec l'émetteur ou le niveau d'influence détenu. Dans ce contexte, mais également afin d'accroître la portée de leurs démarches, plusieurs investisseurs participent à des engagements collaboratifs, permettant de mettre en commun les ressources pour exercer un pouvoir d'influence collectif renforcé. Par exemple, l'initiative **Climate Action 100+** (CA100+) a

contribué à la réduction des émissions absolues de portée 1 et 2, sur 3 ans, pour 69 % des entreprises engagées⁶. L'équivalent canadien, **Climate Engagement Canada** (CEC), s'engage auprès de 40 entreprises canadiennes considérées comme prioritaires en matière de transition climatique. Parmi ces entreprises, 70 % ont communiqué des objectifs de réduction des émissions de GES à moyen terme durant l'année 2025⁷.

L'exercice des droits de vote représente également un levier important d'influence. Les investisseurs peuvent notamment appuyer ou soumettre des propositions d'actionnaires visant à encourager l'adoption de pratiques d'affaires mieux alignées avec les enjeux climatiques ou à inciter les entreprises à revoir certains aspects de leur modèle d'affaires. Ils peuvent également exprimer leur insatisfaction quant à la gestion des enjeux climatiques en votant contre l'élection de certains administrateurs ou membres de comités responsables de la supervision de ces enjeux. En 2024, une augmentation du soutien aux propositions d'actionnaires relatives au climat a été observée chez les 33 investisseurs canadiens membres du CA100+ et CEC, passant d'un peu plus de 50 % en 2023 à 65 % en 2024⁸.

Lorsque les leviers d'engagement n'ont pas l'effet escompté auprès d'une entreprise, les investisseurs peuvent recourir à une stratégie d'escalade, définie comme une intensification progressive des actions d'influence visant à provoquer un changement dans les pratiques d'une entreprise⁹. Cette stratégie peut inclure diverses mesures, allant du vote contre ou l'abstention de vote à la réélection de membres du conseil d'administration jusqu'au désinvestissement. En 2024, une tendance accrue liée à la responsabilisation des administrateurs a été observée chez les investisseurs canadiens membres de CA100+ et du CEC, dont 14 se sont explicitement abstenus de voter à l'égard de la nomination d'administrateurs en raison de lacunes persistantes en matière de gouvernance liée au climat, notamment dans des cas où des entreprises ne respectaient pas leurs engagements ou leurs obligations relatifs au climat¹⁰.

L'impact climatique des pratiques d'affaires

Au-delà de l'allocation de capital et de l'influence exercée auprès des entreprises financées, les entreprises du secteur financier peuvent contribuer à la transition climatique en assurant une gestion des impacts générés par leurs propres pratiques d'affaires, principalement liées aux émissions indirectes en amont (portée 3). Ce troisième levier d'action invite le secteur à assumer sa responsabilité en tant qu'émetteur de GES et à traduire cette responsabilité en objectifs climatiques ambitieux et en actions concrètes.

Cette démarche implique notamment de mesurer son empreinte carbone, de se fixer des cibles de réduction et d'intégrer les enjeux climatiques à la gestion des opérations. Concrètement, cela peut se traduire par l'adoption de pratiques responsables, en repensant ses déplacements professionnels, en encourageant les modes de transport durables ou encore en privilégiant des pratiques d'approvisionnement responsables, qui favorisent les circuits courts et qui réduisent les intermédiaires et les distances de transport.

Enfin, malgré la mise en œuvre de mesures de réduction ambitieuses, certaines émissions peuvent demeurer difficiles à éliminer. Les entreprises peuvent alors choisir de compenser ces émissions résiduelles dans le cadre d'une démarche de carboneutralité. Toutefois, la compensation ne devrait pas se substituer aux efforts de réduction à la source, mais plutôt venir les compléter.

La décarbonation : de contrainte à opportunité

La décarbonation transforme progressivement les activités du secteur financier, influençant la gestion des risques, les décisions d'investissement, ainsi que le développement de nouveaux produits et de nouvelles stratégies.

Cette transformation s'accompagne d'une évolution des besoins de financement dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment dans les technologies offrant des solutions aux changements climatiques ainsi que dans les infrastructures durables. Le développement de produits financiers durables et de stratégies d'investissement adaptées aux objectifs et préférences des investisseurs permet également de répondre à une demande croissante pour des solutions alignées avec les objectifs de durabilité.

Le secteur des assurances joue également un rôle important dans l'adaptation aux changements climatiques, notamment par l'évolution des produits et des couvertures offertes afin de mieux répondre aux risques émergents. L'élargissement des couvertures d'assurance aux dommages causés par les inondations fluviales à la suite de l'inondation historique survenue à Calgary en 2013 en représente un bon exemple¹¹. Ce type de couverture n'existait pas au Canada avant cet événement. Son introduction a permis aux assureurs de contribuer au renforcement de la résilience face aux impacts des changements climatiques, notamment par la tarification des primes. En effet, celles-ci reflètent directement le niveau de risque auquel est exposé l'assuré : une habitation située en zone inondable, par exemple, se verra appliquée une prime plus élevée. Ce mécanisme crée une incitation financière concrète à réduire son exposition au risque, notamment en évitant de construire dans des zones vulnérables, en installant des protections adéquates ou en adoptant d'autres mesures préventives.

Les initiatives « **build back better** » (reconstruire mieux), qui visent à reconstruire un bien en le rendant plus résilient et durable à la suite d'un sinistre, représentent également une mesure d'adaptation et de réduction des risques futurs offerte par les assureurs¹². L'assurance devient ainsi plus qu'un filet de sécurité, elle se transforme en outil de prévention et d'adaptation.

Si la transformation climatique crée de nouvelles opportunités pour le secteur financier, elle entraîne également une exposition accrue à différents risques climatiques. Ceux-ci peuvent être physiques ou de transition et sont susceptibles d'affecter la performance des actifs, la solvabilité des contreparties et la stabilité des marchés. Le secteur des assurances y est particulièrement exposé, notamment en raison de l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques, qui influencent les modèles de risque et les coûts de couverture. En 2024, la facture des assureurs s'est élevée à 9,4 milliards de dollars au Canada, en raison d'événements météorologiques extrêmes tels que les incendies de forêt à Jasper ou les inondations majeures à Toronto¹³. Ce type d'événement entraîne des risques pour les assureurs, qui doivent augmenter les primes pour se protéger.

« La transition vers une économie verte, durable et résiliente constitue l'un des grands défis économiques de notre époque. Les risques liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité influencent l'économie et deviennent des enjeux de compétitivité et de stabilité financière. »

Feuille de route en finance durable, 2026¹⁴

Dans ce contexte, s'engager dans une démarche de décarbonation contribue non seulement à mieux gérer les risques auxquels est exposé le secteur financier et à assurer la conformité aux exigences réglementaires évolutives, mais également à développer un avantage concurrentiel en répondant aux attentes et aux exigences des investisseurs et des clients, notamment celles émanant de grandes entreprises soumises à des cadres réglementaires plus stricts et se répercutant sur les PME à travers les chaînes de valeur. Une telle démarche peut aussi renforcer la crédibilité et l'image de marque des PME du secteur financier auprès de leurs clients, investisseurs, partenaires et employés.



Photo : Denley Photography / Unsplash.

SECTION 02

02.

Études de cas

2.1 Borealis GAM

2.2 Evovest

2.1 Borealis GAM

L'ENTREPRISE

Fondée en 2019 à Montréal, Borealis GAM est une PME en gestion de portefeuille spécialisée dans les actions mondiales de moyennes capitalisations. Certifiée B Corp depuis 2022, l'entreprise a été fondée avec une conviction : faire le pont entre la recherche fondamentale et les outils quantitatifs, en intégrant les enjeux climatiques et de durabilité comme composante de la gestion du risque et non comme filtre additionnel.

« Je ne peux pas analyser une entreprise sans me demander : est-ce qu'elle est vulnérable aux risques climatiques ? Ce sont des questions fondamentales, au même titre que la rentabilité ou la structure de capital. Le climat, c'est un enjeu économique et les entreprises qui ne l'ont pas encore compris présentent des risques que nous ne souhaitons pas retrouver dans nos portefeuilles. »

Valérie Cecchini, Associée gestionnaire

La démarche climatique

Borealis ne gère pas de fonds thématiques, l'intégration des facteurs liés à la durabilité étant transversale à toutes ses stratégies d'investissement. Pour structurer sa démarche, la firme s'appuie sur plusieurs cadres reconnus : la **Task Force on Climate-Related Financial Disclosures** (TCFD) pour cartographier les risques physiques et de transition de chaque titre en portefeuille, selon une évaluation de la probabilité et de l'impact à court et à long terme, ainsi que la **Science Based Targets Initiative** (SBTi) pour évaluer la crédibilité des plans de décarbonation des entreprises.

« Une entreprise qui adopte des pratiques durables peut développer une clientèle plus fidèle, prête à payer une prime pour les produits et services qu'elle offre. La durabilité ne relève donc pas uniquement de considérations environnementales : elle représente également un enjeu économique. »

Valérie Cecchini, Associée gestionnaire

L'intégration des enjeux climatiques aux stratégies d'investissement permet d'identifier les entreprises susceptibles de bénéficier de la transition climatique, tout en évitant celles qui pourraient en subir les effets négatifs et représenter des risques pour les portefeuilles gérés.

Arbitrages et positionnement

Concilier performance financière et objectifs climatiques implique des choix concrets. Le principal arbitrage de Borealis a été de ne pas investir dans le secteur des énergies fossiles. Ce choix a initialement été motivé par des raisons de rentabilité - pendant des années, les coûts dépassaient les rendements dans ce secteur - puis renforcé par les risques associés à des actifs vulnérables dans un contexte de transition climatique accélérée. Plutôt que d'exclure entièrement le secteur de l'énergie, la firme a orienté son analyse vers des entreprises liées à l'énergie sans dépendance aux combustibles fossiles, mais sans jamais sacrifier la viabilité des modèles d'affaires au nom d'une étiquette verte.

« La finance a un rôle à la fois économique et social : on nous confie de l'argent, ce qui nous oblige à exercer notre devoir fiduciaire en intégrant non seulement la performance financière à court terme, mais également celle à long terme. Et pour intégrer le long terme, il est fondamental d'intégrer tout ce qui est non-financier, dont le climat. »

Valérie Cecchini, Associée gestionnaire

L'entreprise souligne également la tension pouvant exister entre les dimensions environnementales et sociales de certaines décisions d'investissement. L'arbitrage entre ces dimensions, nécessitant une nuance entre ce qui est « soutenable » et ce qui est « responsable », guide une partie des décisions d'investissement de Borealis. Face aux grands émetteurs de carbone, la firme privilégie une posture d'accompagnement et d'engagement, tout en reconnaissant les limites de cette approche, plutôt qu'une logique d'exclusion systématique.

Pour Borealis, les enjeux climatiques doivent être abordés avec pragmatisme et ancrés dans les réalités économiques des entreprises et des pays dans lesquels elles opèrent. La firme estime que l'amélioration des pratiques d'affaires, à elle seule, ne sera pas suffisante : certains modèles d'affaires devront également évoluer, notamment vers davantage de circularité, afin de répondre à l'ampleur des transformations liées à la transition climatique.

« Les PME, dont celles du secteur financier, jouent un rôle essentiel dans la transition climatique. Ce sont elles qui portent l'essentiel de l'innovation, acceptent de prendre des risques, d'expérimenter et d'essayer de faire les choses autrement. »

Valérie Cecchini, Associée gestionnaire

D'UN.E ENTREPRENEUR.E À L'AUTRE : LES CONSEILS DE VALÉRIE

- 1 Commencez par dresser un état des lieux clair de votre organisation : cartographiez vos dépendances, identifiez vos risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités liées aux changements climatiques, puis intégrez ces enjeux à votre stratégie d'affaires.
- 2 Impliquez rapidement la direction et le conseil d'administration. Sans adhésion au sommet, il devient difficile d'ancrer durablement une démarche climatique dans l'organisation.
- 3 Identifiez des champions à l'interne et entourez-vous de pairs ou de partenaires ayant déjà entrepris ce type de transformation. Collaborez le plus possible, avec vos clients, vos fournisseurs, et même vos concurrents.
- 4 Fixez-vous des objectifs ambitieux, demeurez transparents quant aux résultats obtenus et soyez vigilants pour éviter toute forme d'écoblanchiment. Les lois et règlements changent rapidement.
- 5 Ne considérez pas les enjeux climatiques comme un filtre additionnel, mais comme une composante de la gestion du risque et de la création de valeur à long terme.

2.2 Evovest

L'ENTREPRISE

Fondée en 2017 à Montréal, Evovest est une PME en gestion de portefeuille spécialisée dans les stratégies quantitatives fondées sur l'apprentissage machine. Certifiée B Corp depuis 2021, l'entreprise s'est donnée comme mission d'offrir une source de rendements excédentaires décorrélés des gestionnaires de portefeuille fondamentaux, en combinant des connaissances issues de la gestion traditionnelle avec des outils de modélisation prédictive avancés.

La démarche climatique

Pour Evovest, la démarche de décarbonation prend racine dans une conviction profonde, celle qu'une entreprise a la responsabilité d'assumer son rôle de citoyen corporatif, en commençant par ce qu'elle contrôle directement : ses pratiques d'affaires. L'entreprise a choisi d'agir concrètement à l'échelle de son organisation en réduisant son empreinte carbone opérationnelle, en compensant ses émissions résiduelles et en créant un environnement de travail qui favorise les comportements durables. C'est cette logique de progression graduelle, ancrée dans l'action, qui guide la démarche climatique d'Evovest. De plus, la PME souligne l'importance de la gouvernance dans sa démarche climatique, notamment à travers l'implication de son conseil d'administration.

« En repensant mes pratiques d'affaires, je peux générer un impact réel et agir pour le climat. »

Carl Dussault, fondateur et PDG

La certification B Corp constitue le principal cadre de référence utilisé par la PME pour structurer et faire progresser ses initiatives. Elle permet à l'équipe de se comparer, d'identifier des pistes d'amélioration et de mettre en place des actions concrètes, sans avoir à inventer sa propre méthodologie d'évaluation. Evovest est également membre des **Principes pour l'investissement responsable** (PRI) depuis 2022.

« Le B Corp et les PRI agissent comme des outils de diagnostic interne qui permettent de collecter de l'information pour établir tes objectifs, mesurer ton progrès et t'améliorer. »

Carl Dussault, fondateur et PDG

Arbitrages et positionnement

Evovest maintient une liste d'exclusions d'une centaine de titres, établie à partir de celle d'un important investisseur institutionnel norvégien, reconnu pour la rigueur de son approche en matière de finance durable. Ce choix permet à l'entreprise de s'appuyer sur un cadre d'exclusion crédible et éprouvé. À cette liste s'ajoutent les exclusions gouvernementales canadiennes et américaines, ainsi que les entreprises du secteur du tabac. Plutôt que d'exclure les grands émetteurs en bloc, l'entreprise privilégie une logique d'accompagnement. Elle a notamment mandaté la firme Aequo pour engager un dialogue avec deux entreprises canadiennes, dans l'objectif de les réintégrer à son univers d'investissement si des progrès suffisants étaient constatés.

Par ailleurs, Evovest est en mesure d'offrir à ses clients un univers d'investissement fondé sur un indice de référence ESG lorsque ceux-ci en expriment le besoin. Cette capacité témoigne de la flexibilité de son approche quantitative et de sa capacité à adapter ses solutions aux préférences de sa clientèle.

Initiatives et progrès

Au niveau des pratiques d'affaires, les initiatives d'Evovest en matière de décarbonation sont ciblées, concrètes et pleinement intégrées à ses opérations. Par exemple, l'entreprise subventionne à 100 % le transport en commun de ses employés, éliminant ainsi les obstacles financiers pouvant freiner l'adoption de modes de déplacement plus durables. Elle mesure également ses émissions opérationnelles, notamment celles associées à ses activités en amont, et les compense intégralement par l'entremise de **Carbone Boréal**. Initialement fixée pour 2030, cette cible a été atteinte dès 2025, soit cinq ans avant l'échéance prévue. Les efforts de réduction des émissions de portée 3 en amont, notamment celles liées aux déplacements des employés, rappellent que, même dans un secteur où les émissions financées représentent la majeure partie de l'empreinte carbone, les entreprises peuvent également agir sur les émissions associées à leurs propres activités, afin de renforcer la cohérence de leur démarche de décarbonation.

« Décarboner ses opérations, pour une entreprise de services, c'est simple à faire. Je pense que c'est une montagne dans la tête des gens, mais réellement, ça peut se faire en un avant-midi. »

Carl Dussault, fondateur et PDG

D'UN.E ENTREPRENEUR.E À L'AUTRE : LES CONSEILS DE CARL

- 1 Considérez utiliser les certifications ou adhésions à des regroupements comme des outils de diagnostic : ces cadres vous donneront un cadre structuré pour identifier vos angles morts, vous comparer à des pairs et progresser graduellement, sans avoir à tout réinventer.
- 2 Commencez par calculer vos émissions opérationnelles : pour une entreprise de services, cette étape est plus simple qu'elle ne le paraît et peut se réaliser en quelques heures à l'aide d'outils disponibles en ligne.
- 3 Rendez les choix durables plus accessibles : subventionner le transport en commun, par exemple, constitue une mesure simple à mettre en œuvre, peu coûteuse et porteuse de bénéfices environnementaux, sociaux et organisationnels.
- 4 Priorisez la transparence dans vos communications : publiez vos calculs d'émissions, vos politiques et vos listes d'exclusions. Cela renforce la crédibilité et évite toute ambiguïté.
- 5 Ne cherchez pas la perfection : un calcul d'émissions imparfait, mais réalisé, est préférable à l'attente d'une méthode idéale. L'essentiel est d'obtenir un ordre de grandeur suffisamment fiable pour orienter l'action.

SECTION 03

03.

De l'intention à l'action

Structurer sa démarche de décarbonation

- Comprendre ses sources d'émissions significatives
- Ancrer le climat dans la gouvernance et la culture organisationnelle
- Bien s'entourer
- Fixer des cibles de décarbonation
- Concevoir et mettre en œuvre sa stratégie de décarbonation
- Faire le suivi de ses résultats et communiquer les progrès réalisés

Structurer sa démarche de décarbonation

Selon le rapport 2025 de **Québec Net Positif** (QNP), bien que 84 % des entreprises estiment qu'il est urgent de réduire les émissions de GES et que 82 % considèrent que les entreprises ont un rôle central à jouer à cet égard, seulement 55 % d'entre elles avaient concrètement intégré au moins une action climatique dans leurs opérations¹⁵. Ces résultats illustrent que, pour plusieurs entreprises, le défi réside moins dans la reconnaissance de l'enjeu que dans la capacité à traduire cette volonté en actions concrètes. Les éléments présentés dans les prochaines sections offrent différents points d'entrée pour structurer et faire progresser une démarche de décarbonation.

Ils ne constituent pas une séquence à suivre : chaque entreprise peut définir sa propre trajectoire, en fonction de sa réalité, de ses priorités et des ressources dont elle dispose.

84 %

jugent la réduction des GES urgente

82 %

reconnaissent un rôle central à jouer

55 %

ont intégré au moins une action climatique concrète

Comprendre ses sources d'émissions significatives

Un bon point de départ consiste à comprendre le profil d'émissions de GES de l'entreprise, qu'il s'agisse de ses émissions directes (portée 1 et 2), ou, dans le cas du secteur financier, de ses émissions indirectes (portée 3). Cette compréhension permet d'établir un portrait de référence, d'identifier les principales sources d'émissions de l'organisation et de suivre l'évolution de sa démarche dans le temps.

Dans le secteur financier, une attention particulière doit être accordée aux émissions financées, qui constituent généralement la principale composante de l'empreinte carbone des organisations. Des cadres reconnus, comme le **Partnership for Carbon Accounting Financials** (PCAF)¹⁶, peuvent alors servir de référence pour en assurer une mesure cohérente.

En 2025, parmi 819 entreprises québécoises sondées, seulement 22 % avaient réalisé un inventaire de GES et, parmi celles-ci, 45 % couvraient les émissions de portée 1, 2 et 3¹⁷.

Réaliser un inventaire détaillé n'est cependant pas un préalable pour commencer à agir. Une entreprise disposant de ressources plus limitées peut d'abord chercher à comprendre les principales sources d'émissions associées à son secteur pour les portées 1, 2 et 3, puis mettre en place des actions ciblant celles qui apparaissent les plus significatives. La mesure pourra ensuite être raffinée au fur et à mesure que la démarche progresse.

Ancrer le climat dans la gouvernance et la culture organisationnelle

Pour favoriser une action climatique durable, l'engagement de la haute direction et du conseil d'administration est indispensable. Les enjeux climatiques doivent être intégrés à la planification stratégique, aux politiques internes et aux indicateurs clés de performance. Or, seules 37 % des entreprises québécoises sondées par QNP indiquaient que les enjeux climatiques étaient abordés au conseil d'administration¹⁸.

Le renforcement des connaissances et des compétences des administrateurs et des dirigeants représente donc un levier essentiel. Des formations ciblées sur les risques, les opportunités et les obligations réglementaires liées au climat peuvent contribuer à une prise de décision plus éclairée et à une meilleure intégration de ces enjeux dans la gouvernance de l'organisation.

Bien s'entourer

L'accès à une expertise adéquate constitue un élément déterminant de toute démarche de décarbonation. Or, 78 % des entreprises déclarent ne pas avoir accès à une expertise environnementale, qu'elle soit interne ou externe. Pourtant, les entreprises qui disposent de telles compétences sont généralement plus susceptibles de mettre en œuvre des actions climatiques concrètes¹⁹.

Selon sa taille, sa maturité et les ressources dont elle dispose, une organisation peut choisir de développer cette expertise à l'interne, notamment en désignant une personne ou une équipe responsable de l'intégration des enjeux de durabilité aux stratégies, aux politiques et aux indicateurs de performance. Elle peut également faire appel à des ressources externes spécialisées afin de renforcer ses capacités, d'accélérer sa démarche ou de bénéficier d'un accompagnement ciblé.

L'important n'est pas tant l'origine de l'expertise que la capacité de l'organisation à accéder aux connaissances et aux compétences nécessaires pour planifier, mettre en œuvre et faire évoluer sa démarche de décarbonation.

Fixer des cibles de décarbonation

La définition d'objectifs clairs permet d'aligner les opérations de l'entreprise, ainsi que ses décisions d'investissement et de financement, sur une trajectoire de décarbonation. Il est recommandé de fixer des cibles sur un horizon à long terme (2050), tout en établissant des jalons intermédiaires afin de suivre les progrès réalisés et de favoriser l'atteinte des cibles à long terme. Le SBTi offre un cadre reconnu pour l'établissement de cibles basées sur la science, adaptées aux entreprises financières, tant à court qu'à long terme²⁰.

Concevoir et mettre en œuvre sa stratégie de décarbonation

Cette étape consiste à identifier les leviers d'action propres à l'entreprise, au sein des différentes unités d'affaires et des catégories d'actifs qu'elle détient. Elle vise à traduire les objectifs de décarbonation en

un plan d'action concret, adapté à la réalité opérationnelle de l'organisation.

Parmi les leviers possibles figurent notamment l'intégration des facteurs climatiques à la prise de décision d'investissement, de prêt et de souscription, ainsi que la réorientation progressive des portefeuilles vers des activités compatibles avec la transition. Les stratégies d'influence, notamment le dialogue avec les entreprises en portefeuille et l'exercice des droits de vote, constituent également un levier important.

La réussite de cette étape repose toutefois sur la capacité de l'organisation à mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Cela implique notamment de définir les responsabilités, de consacrer des ressources humaines, financières, technologiques et matérielles suffisantes, et de s'assurer que les équipes disposent des connaissances et des outils requis pour intégrer les considérations climatiques à leurs activités.

La formation et l'accompagnement des employés jouent à cet égard un rôle déterminant, en favorisant l'appropriation des objectifs de décarbonation et leur intégration dans les pratiques quotidiennes de l'entreprise.

Faire le suivi de ses résultats et communiquer les progrès réalisés

Enfin, le suivi des résultats permet d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, de suivre l'évolution des émissions dans le temps et d'ajuster la stratégie de décarbonation au besoin. Au-delà de la mesure de la performance, cet exercice favorise l'apprentissage organisationnel en permettant d'identifier les approches les plus efficaces, les défis rencontrés et les pistes d'amélioration.

Une communication régulière et transparente des progrès réalisés, des défis rencontrés et des apprentissages tirés de la démarche permet d'alimenter la prise de décision, de soutenir la mobilisation des équipes, de répondre aux besoins informationnels des parties prenantes et de renforcer la crédibilité des engagements climatiques de l'organisation.

04.

En conclusion

La transition climatique nécessite la participation active de l'ensemble des PME, particulièrement celles du secteur financier, qui peuvent agir comme catalyseurs du changement. Bien au-delà de la conformité, la décarbonation s'impose comme un impératif stratégique, puisqu'elle contribue à renforcer la résilience des modèles d'affaires, tout en permettant aux entreprises de mieux tirer parti des opportunités offertes par une économie en transformation. Les entreprises qui s'engagent dès maintenant ne se contentent pas de réduire leurs risques, elles se positionnent également comme des acteurs crédibles, compétitifs et alignés avec les exigences croissantes des marchés et de la société.

Bien qu'elle puisse sembler complexe, la décarbonation ne repose pas sur une transformation immédiate et parfaite de l'entreprise. Elle s'inscrit plutôt dans une démarche continue d'amélioration, fondée sur une meilleure compréhension de son profil d'émissions, l'établissement de priorités claires et la mise en œuvre progressive d'actions adaptées à sa réalité.

Pour les PME du secteur financier, l'important n'est pas d'avoir toutes les réponses dès le départ, mais de poser les premiers gestes, de développer les capacités nécessaires et de faire évoluer leur approche au fil du temps. Dans un contexte où les attentes des clients, des investisseurs, des partenaires et des autorités réglementaires continuent d'évoluer, chaque étape franchie contribue à renforcer la résilience de l'entreprise et sa capacité à prospérer dans une économie en transition.

04. Références documentaires

L'ensemble des données chiffrées et citations présentées dans ce rapport sont attribuées à leur source d'origine, listée ci-dessous par ordre d'apparition.

- 1 Gouvernement du Canada, 2022. « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ». Accessible via : statcan.gc.ca
- 2 Institut de la Statistique du Québec, 2026. « Nombre d'entreprises actives au Québec ». Accessible via : statistique.quebec.ca
- 3 World Resources Institute, 2022. « Trends Show Companies Are Ready for Scope 3 Reporting with US Climate Disclosure Rule ». Accessible via : wri.org
- 4 CDP, 2021. « Finance sector's funded emissions over 700 times greater than its own ». Accessible via : cdp.net
- 5 Gouvernement du Québec, 2026. « Établir une feuille de route pour développer l'écosystème de la finance durable au Québec et le positionner sur la scène internationale ». Accessible via : quebec.ca
- 6 Climate Action 100+. « Key 2025 Net Zero Company Benchmark Results ». Accessible via : climateaction100.org
- 7 Climate Engagement Canada, 2025. « Les nouvelles évaluations des entreprises dans le cadre de l'indice de référence d'ECC de 2025 montrent une tendance au statut quo ». Accessible via : climateengagement.ca
- 8 Investors for Paris Compliance. « Bilan des votes canadiens en matière de climat en 2024 ». Accessible via : investorsforparis.com
- 9 Responsible Investment Association (RIA), 2023. « Effective Climate Engagement Includes Escalation ». Accessible via : riacanada.ca
- 10 Investors for Paris Compliance. « Bilan des votes canadiens en matière de climat en 2024 ». Accessible via : investorsforparis.com
- 11 Ouranos, 2026. « Assurer son avenir dans un contexte de changements climatiques ». Accessible via : ouranos.ca
- 12 Global Facility for Disaster Reduction and Recovery (GFDRR), 2017. « Building back better in Post-disaster Recovery ». Accessible via : gfdr.org
- 13 La Presse, 2026. « Nos primes montent, leurs bénéfices aussi ». Accessible via : lapresse.ca
- 14 Gouvernement du Québec, 2026. « Feuille de route en finance durable ». Un levier stratégique pour bâtir une économie durable, résiliente et prospère. Accessible via : quebec.ca
- 15 Québec Net Positif (QNP), 2025. « Baromètre de la transition des entreprises 2025 ».
- 16 Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), 2025. « Financed emissions for financial institutions measuring and reporting scope 3 category 15 emissions ». Accessible via : carbonaccountingfinancials.com
- 17 Québec Net Positif (QNP), 2025. « Baromètre de la transition des entreprises 2025 ».

- 18 Québec Net Positif (QNP), 2025. « Baromètre de la transition des entreprises 2025 ».
- 19 Québec Net Positif (QNP), 2025. « Baromètre de la transition des entreprises 2025 ».
- 20 Science based targets (SBTI), 2025. Financial Institution Net-Zero Standard. Accessible via : sciencebasedtargets.org

La réalisation graphique de ce rapport a été effectuée à l'aide de Claude, d'Anthropic.
Rédaction : Rose des Vents, pour Finance Montréal.